

« in jugendlichem Alter gestorben war, das Schloss Reinartstein er-
« hielt. » —

Le fils de Catherine de BRANDSCHEIT, Henri de NASSAU, époux de Marie de MORIAME a eu deux enfants, Jean et Anne de NASSAU.

C'est à cette dernière qu'échoit ensuite le château de Reinartstein.

Nous aurons l'occasion de parler de cette Anne de NASSAU et de son second mariage avec Guillaume de METTERNICH.

Nous verrons aussi qu'un de ZIEVEL a été, sous le Comte de NASSAU, « mannrichter » à Vianden. En remontant à Agnès de ZIEVEL et l'alliance de sa fille, née de BRANDSCHEIT avec Adrien de NASSAU, la présence d'un de ZIEVEL au service du comte de NASSAU revêt un caractère tout particulier.

1466 24 juin. Uff sent Johans dach Nativitatis mitz somer. —

Jean, seigneur de Brantscheit et Agnès de ZIEVEL, sa femme, déclarent que Arnoldt de Deynsbur était devenu caution avec Godart de Wiltz, seigneur de Hartrartsreyn, Jean d'Autel, seigneur de Vogelsanck, et Jean de Malberg, seigneur de Ste-Marie, pour feu Gerhart, seigneur de Wiltz ; celui-ci ne les a pas payés, ni sa femme, ni ses enfants. Ils ont en conséquence actionné ledit Arnolt de Deynsbur qui leur a payé pour sa part la somme de 320 fl. du Rhin pour ledit Gerhart de Wiltz, dont ils lui donnent quittance.

Sceau de Jean, abbé de Prum.

Archives Sect. Hist. Luxbg. Vidimus de 1471 « up den hilligen druytziën avent », donné par la justice de Munster dans l'Elfel ; original du vidimus. Scels tombés. Fr. X. Wurth-Paquet, Tabl. Chronol. Chartes et Dipl.

1474 16 août. Uf dinstag nehst nach St. Laurentius dage. —

Gerard, seigneur de Rodemacher, de Cronembourg et de Neuerbourg, déclare avoir constitué comme caution, entr'autres son neveu (neben) Diederich d'Autel, seigneur de Hoilvelt, envers Henri de Nesselrode et Agnès de Tzevel, sa femme pour 1770 fl. du Rhin. Il le garantit de tout dommage.

Source : Chartes de la famille de Reinach (P. S. H. XXXIII (XI) année 1879.

(Orig. Parchemin. Sceau tombé) N° 1977.

Au N° 1978 nous avons, à la même date, une déclaration identique dans laquelle ce même Gérard de Rodemacher déclare avoir constitué comme cautions entre autres, son neveu Guillaume de Raville, seigneur de Septfontaines et de Dagstuhl, envers ce même Henri de Nesselrode et Agnès de Tzevel, son épouse, pour un montant identique.

(Orig. Parchemin, sceau tombé)